

Paris, le 8 avril 2016

Contacts Presse

Agence C3M
Tél. : 01 47 34 01 15

Laurence DELVAL
laurence@agence-C3M.com

Xavier ETCHEVERRIGARAY
xavier@agence-C3M.com

Mots-clés : BILAN ENERGETIQUE / FLOTTES AUTOMOBILES / TRANSPORT / REGLEMENTATION

Plus que 3 mois pour mener l'audit énergétique grandes entreprises !

▪ **Les entreprises de plus de 250 salariés ont 3 mois pour leur audit énergétique obligatoire.** ▪ **Greenovia, cabinet conseil en éco-mobilité et audit énergétique, filiale du Groupe La Poste, propose un tour d'horizon complet de leur méthodologie avec 10% de baisse de coûts en moyenne à la clef.**

J-90 pour être conforme à la directive Paquet-Climat Energie 2020

La directive européenne 2012 sur l'efficacité énergétique donne obligation aux entreprises de réaliser un audit de leur facture énergétique avant le 30 juin 2016 (période de prolongation après le 5-12-15, date butoir initiale)

L'audit doit être réalisé de manière indépendante, selon la méthode de la norme européenne EN 16247, sur 80% des domaines de la facture énergétique : bâtiments, process, transports.

Greenovia, bureau d'étude et conseil en transport et mobilité responsables, qualifié AFNOR, s'est associé à des partenaires de 1^{er} plan sur les volets bâtiments et procédés, pour offrir l'un des audits énergétiques les plus performants du marché. Elle accompagne les entreprises pour répondre à leurs obligations et identifier de véritables leviers d'optimisation de leur facture énergétique : réalistes, adaptés et opérationnels, pour un retour sur investissement immédiat.

Adeline GOGÉ LEFAIVRE, Directrice Commerciale de Greenovia, explique : « *Greenovia a capitalisé une grande expérience, et audité plus de 7 000 véhicules rien qu'en 2015 : véhicules de service et de fonction ainsi que poids lourds et autocars. Comme la mobilité arrive en deuxième poste de coût dans les organisations, nos interventions à l'occasion de ces audits énergétiques obligatoires, débouchent systématiquement sur des économies immédiates et tangibles : nous observons en général un retour sur investissement dès la première année, avec une économie générée de 10% en moyenne.* »

Diagnostics et solutions d'éco-mobilité pour entreprises et collectivités

L'audit réalisé par Greenovia reprend l'activité réelle de l'entreprise et ses besoins présents et futurs. Sur la base de l'ensemble des flux énergétiques de l'organisation, Greenovia identifie les améliorations possibles en matière de consommation d'énergie, et délivre **un plan d'actions** réaliste incluant les leviers d'optimisation et leur retour sur investissement économiques et environnementaux.

Greenovia collabore depuis plus de 5 ans avec de nombreuses entreprises, administrations et collectivités utilisatrices de transport et gestionnaires de flottes, dans plus de 70 secteurs d'activité.

Ce que la Loi en dit ... La Loi DADDUE (Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013, portant sur diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne) souhaite accélérer à l'horizon 2020 la réduction de l'impact énergétique prévue au paquet européen Energie Climat 2020. Elle oblige les entreprises de plus de 250 salariés ou 50 M d'euros de chiffre d'affaires et 43 M d'euros à leur bilan, d'adresser à leur préfecture un audit couvrant 80% de leurs factures énergétiques. La date limite de remise du rapport est fixée au 30 juin 2016. L'audit devra être renouvelé tous les 4 ans. Il doit être certifié par des auditeurs externes ou internes, qualifiés par l'Afnor (Association Française de Normalisation), l'OPQIBI (Organisme de Qualification de l'Ingénierie), ou le LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais).

Des pénalités sont prévues à hauteur de 2% du CA en cas de manquement et pouvant s'élever à 4% du CA en cas de récidive.

A propos de GREENOVIA

Créée en 2011, Greenovia est une société de conseil en écomobilité auprès des entreprises et collectivités, destinée à faire de la stratégie transport et mobilité responsables, un véritable levier d'efficacité économique et environnemental. Greenovia, propose des prestations sur-mesure visant à optimiser les flottes de véhicules et la mobilité des collaborateurs, choisir et dimensionner le réseau d'infrastructures de recharge et préparer les services de mobilité de demain.

Cabinet de conseil en écomobilité, Greenovia est certifié AFNOR pour la conduite d'audits énergétiques et s'est associé à des partenaires de premier plan sur les volets bâtiments et procédés, pour concevoir un audit énergétique performant.

Totalement indépendant vis-à-vis des installateurs de matériel ou fournisseurs d'énergie, Greenovia propose un audit simplifié ou approfondi et des plans d'actions concrets et réalistes issus des conclusions de l'audit énergétique.

Pour en savoir plus : www.greenovia.fr